



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance ordinaire
du conseil municipal
Lundi 1^{er} octobre, à 19 h 30
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4) et Mme Sarah Perreault (siège 5).

En l'absence de Mme Sophie Perreault (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général, trésorier et greffier adjoint, Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brulé et de la technicienne en administration et adjointe au greffe, Mme Mélanie Poirier.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19 h 44, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois. Il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

448-10-18

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec le report du point 9.1 et de l'ajout du point 10.21 « Octroi d'un contrat de services professionnels – Urbanisme et droit » :

- 1 Mot du Maire**
- 2 Ouverture de la séance ordinaire**
- 3 Adoption de l'ordre du jour**
- 4 Adoption des procès-verbaux antérieurs**
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 septembre 2018**

5 Trésorerie

- 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté 20 septembre 2018
- 5.2 Autorisation du paiement de la facture 5660 à l'entreprise Glissières de sécurité JTD Inc. pour des travaux sur les glissières des chemins de Dublin et de Wexford, comprenant un surplus de 2684,35 \$

6 Avis de motion

- 6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II »
- 6.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à spécifier dans la définition des classes d'usages « CLASSE AGRICULTURE (A-1) » et « CLASSE AGRICULTURE SANS ÉLEVAGE (A-2) » que la production du cannabis est exclue de ces classes, de rajouter une nouvelle classe d'usage « PRODUCTION DU CANNABIS (A-4) », et de rajouter un « X » à la grille de spécifications I-39, pour la classe A-4 « Production du cannabis »
- 6.3 Avis de motion – Règlement numéro 585-17 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 571-17
- 6.4 Avis de motion – Règlement numéro 595-18 sur sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, abrogeant et remplaçant le Règlement 414 et toutes ses modifications subséquentes

7 Dépôt des projets de règlement

- 7.1 Projet de Règlement numéro 580-17 sur les fosses septiques et de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 404 et toutes ses modifications subséquentes
- 7.2 Projet de Règlement numéro 583-17 sur l'eau potable, abrogeant et remplaçant le Règlement 416
- 7.3 Projet de Règlement numéro 585-17 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 571-17
- 7.4 Projet de Règlement numéro 595-18 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, abrogeant et remplaçant le Règlement 414 et toutes ses modifications subséquentes

8 Adoption de règlements

- 8.1 Règlement numéro 594-18 sur la possession des animaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 433 et toutes ses modifications subséquentes

9 Administration

- 9.1 Autorisation de signature de l'« Entente de collaboration - Projet 154020967 » concernant l'entretien et l'exploitation des ouvrages et des installations du tunnel piétonnier avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports [REPORTÉ](#)

10 Gestion contractuelle

- 10.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation – Réfection de la petite école incluant la toiture
- 10.2 Entérinement du lancement d'un appel d'offres sur invitation – Resurfacement d'une portion du chemin de Wexford
- 10.3 Entérinement du lancement d'un appel d'offres sur invitation – Remplacement de ponceaux et pavage sur les chemins de Dublin et Wexford
- 10.4 Abrogation – Résolution 469-09-17
- 10.5 Entérinement du lancement d'un appel d'offres sur invitation – Toiture de l'Hôtel de Ville
- 10.6 Autorisation de demande de prix sur invitation et autorisation d'octroi de contrat – Services d'une firme d'architecte pour l'analyse des travaux requis pour l'optimisation, la mise aux normes du Centre communautaire et la demande de subvention inhérente
- 10.7 Autorisation de demande de prix sur invitation et autorisation d'octroi de contrat – Services d'une firme d'architecte pour l'analyse des travaux requis pour le réaménagement, la mise aux normes de la caserne incendie et la demande de subvention inhérente
- 10.8 Entérinement de l'autorisation de demande de prix sur invitation – Services d'ingénierie pour l'évaluation de la capacité du réseau d'égout de la Ville
- 10.9 Octroi d'un contrat à l'entreprise WSP Canada inc. pour l'analyse de la capacité du réseau d'égout à accueillir des projets municipaux à court, moyen et long termes
- 10.10 Abrogation - Résolution 558-10-17 de l'entreprise NASCO Inc.

- 10.11 Octroi d'un contrat à l'entreprise Alarme et Sécurité Dynamique pour le service de protection incendie et les cartes d'accès – Caserne incendie, Chalets des sports, Hôtel de Ville, Garage municipal, Usine de chloration, Réservoir d'eau potable, Surpresseurs et Stations de pompage
- 10.12 Ajout de travaux d'entretien et de déneigement de certaines bornes incendie avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour la durée restante du contrat et du paiement en conséquence
- 10.13 Renouvellement de l'ajout de travaux d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour la durée restante du contrat et du paiement en conséquence
- 10.14 Ajout de travaux d'entretien et de déneigement de diverses rues au contrat de l'entreprise NASCO Inc. et du paiement en conséquence
- 10.15 Entérinement et règlement de l'entente – Propriété située au 18, rue Lilac à Shannon
- 10.16 Entérinement de l'octroi d'un contrat à l'entreprise Éditions Média Plus Communication - Édition gratuite du calendrier municipal pour les années 2019 et 2020
- 10.17 Autorisation de demande de prix sur invitation et autorisation d'octroi de contrat – Services d'une firme d'arpenteurs pour définir les caractéristiques d'une servitude de drainage visant les lots 4 369 917 et 4 369 919 de la rue Hillside
- 10.18 Mandat à Me Audrey Alain-Rochette, notaire – Convention de servitude de drainage visant les lots 4 369 917 et 4 369 919 de la rue Hillside
- 10.19 Autorisation de dépenses – Aménagement d'un jardin communautaire
- 10.20 Autorisation de dépense – Enseigne Ste-Marie

11 Urbanisme

- 11.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 28 septembre 2018
- 11.2 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois d'août 2018
- 11.3 Intention – Service régional de transport collectif de personnes

12 Loisirs, communications et vie communautaire

- 12.1 Demande de subvention – Société historique de Shannon
- 12.2 Octroi d'une subvention et autorisation de paiement - Centre de la famille Valcartier pour l'année 2018
- 12.3 Désignation de Mme Annie Martel à titre de responsable auprès de l'organisme Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudières-Appalaches
- 12.4 Désignation de Mme Annie Martel à titre de représentante à la table sectorielle culture régionale de la MRC de La Jacques-Cartier
- 12.5 Réservation pour l'année 2019 – Équipe Food Trucks – Festibière – Happening cuisine de rue
- 12.6 Autorisation de procéder à la vente de volumes et de revues – Maison de la Culture

13 Greffe

- 13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} au 28 septembre 2018
- 13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement

14 Travaux publics

15 Sécurité publique

- 15.1 Abrogation de la Résolution 036-01-18 « Approbation d'ajouts au territoire desservi par le Service des incendies »
- 15.2 Priorisation des appels d'urgence
- 15.3 Circulation temporaire à sens unique sur la rue Garceau – Travaux d'aménagement du secteur de la rue Garceau
- 15.4 Interdiction permanente de stationnement – Portion de la rue Chapman

16 Ressources humaines

- 16.1 Levée de probation de M. Jonathan Perron, au poste de chef d'équipe et journalier
- 16.2 Levée de probation de M. Éric Dubé, au poste de journalier

17 Correspondance

- 17.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance – Octobre 2018

18 Suivi des dossiers des élus

- 18.1 Abrogation – Résolution 607-11-17 « Nomination de la présidente du Comité de travail sur l'environnement »
- 18.2 Nomination de Mme Francine Girard, la présidente du Comité de travail sur l'environnement

- 18.3 Abrogation – Résolution 613-11-17 « Nomination de Mme Sophie Perreault, représentante du conseil municipal à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles »
- 18.4 Nomination de Mme Francine Girard, représentante du conseil municipal à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles
- 18.5 Abrogation – Résolution 614-11-17 « Nomination de Mme Sophie Perreault, représentante du conseil municipal à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier »
- 18.6 Nomination de Mme Francine Girard, représentante du conseil municipal à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
- 18.7 Abrogation - Résolution 023-01-18 « Nomination de Mme Francine Girard à titre de substitut à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier »
- 18.8 Abrogation - Résolution 338-07-18 « Régie de gestion des matières résiduelles – Nomination d'un substitut »
- 18.9 Autorisation de divulgation d'information – Dossier l'Employé no 24
- 18.10 Autorisation de divulgation d'information – Dossier l'ex-Employé no 85
- 18.11 Mandat de services professionnels au cabinet, Cain Lamarre avocats et notaires – Plainte de destitution de l'ex-Employé no 95

19 Divers

20 Période de questions

21 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

449-10-18

4.1 Séance ordinaire du 4 septembre 2018

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 4 septembre 2018, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

5 TRESORERIE

450-10-18

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté 20 septembre 2018

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 20 septembre 2018 au montant total de 775 534,85 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 450-10-18

451-10-18

5.2 Autorisation du paiement de la facture 5660 à l'entreprise Glissières de sécurité JTD Inc. pour des travaux sur les glissières des chemins de Dublin et de Wexford, comprenant un surplus de 2684,35 \$

Considérant la Résolution 365-08-18 « Octroi d'un contrat à l'entreprise Glissières de sécurité JTD Inc. pour des travaux concernant les glissières sur les chemins de Dublin et de Wexford » ;

Considérant que des travaux additionnels, précisés au contrat mais non calculés, ont été requis ;

Considérant la demande du fournisseur d'apporter une correction à la description d'une portion de glissières qui aurait dû se lire 274.32 ml au lieu de 272.32 ml et qui correspond au montant exact de la facture ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la facture 5660 à l'entreprise Glissières de sécurité JTD inc. au montant total de 30 278,35 \$, incluant 2 684,35 \$ (taxes incluses) pour les travaux additionnels ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 451-10-18

6 AVIS DE MOTION

452-10-18

6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II »

Considérant que la Ville est dans un processus de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier et de révision du plan et des règlements d'urbanisme ;

Considérant l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que le délai de 60 jours de l'avis de motion précédent se termine le 30 septembre 2018 ;

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II » ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 453-10-18 **6.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à spécifier dans la définition des classes d’usages « CLASSE AGRICULTURE (A-1) » et « CLASSE AGRICULTURE SANS ÉLEVAGE (A-2) » que la production du cannabis est exclue de ces classes, de rajouter une nouvelle classe d’usage « PRODUCTION DU CANNABIS (A-4) », et de rajouter un « X » à la grille de spécifications I-39, pour la classe A-4 « Production du cannabis »**

Conformément à l’article 356 de la LCV qui stipule que l’adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d’un projet de règlement lors d’une séance du Conseil, ainsi que d’un avis de motion donné lors de la même séance ou d’une séance distincte, M. Alain Michaud donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à spécifier dans la définition des classes d’usages « CLASSE AGRICULTURE (A-1) » et « CLASSE AGRICULTURE SANS ÉLEVAGE (A-2) » que la production du cannabis est exclue de ces classes, de rajouter une nouvelle classe d’usage « PRODUCTION DU CANNABIS (A-4) », et de rajouter un « X » à la grille de spécification I-39, pour la classe A-4 « Production du cannabis » ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 454-10-18 **6.3 Avis de motion – Règlement numéro 585-17 déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 571-17**

Conformément à l’article 356 de la LCV, Mme Sarah Perreault donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 585-17 déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 571-17 afin de mettre à jour la liste des employés désignés et leurs titres dans le cadre de la délégation de pouvoir d’engager ou d’autoriser des dépenses et d’octroyer des contrats au nom de la Ville.

- 455-10-18 **6.4 Avis de motion – Règlement numéro 595-18 sur sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics, abrogeant et remplaçant le Règlement 414 et toutes ses modifications subséquentes**

Conformément à l’article 356 de la LCV, M. Alain Michaud donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 595-18 sur la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics, abrogeant et remplaçant le Règlement 414 et toutes ses modifications subséquentes, afin d’interdire l’accès à certaines heures dans les parcs, les stationnements et immeubles (terrains) de la Ville. Il intègre également des interdictions au regard du cannabis.

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

- 456-10-18 **7.1 Projet de Règlement numéro 580-17 sur les fosses septiques et de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 404 et toutes ses modifications subséquentes**

Considérant qu’un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 4 septembre 2018 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose et présente le projet de Règlement numéro 580-17 sur les fosses septiques et de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 404 et toutes ses modifications subséquentes. Il mentionne, séance tenante, l’objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l’article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 456-10-18

457-10-18 **7.2 Projet de Règlement numéro 583-17 sur l'eau potable, abrogeant et remplaçant le Règlement 416**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 4 septembre 2018 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose et présente le projet de Règlement numéro 583-17 sur l'eau potable, abrogeant et remplaçant le Règlement 416. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 457-10-18

458-10-18 **7.3 Projet de Règlement numéro 585-17 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 571-17**

Considérant qu'un avis de motion a été donné séance tenante, soit ce 1^{er} octobre 2018 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose et présente le projet de Règlement numéro 585-17 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 571-17. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 458-10-18

459-10-18 **7.4 Projet de Règlement numéro 595-18 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, abrogeant et remplaçant le Règlement 414 et toutes ses modifications subséquentes**

Considérant qu'un avis de motion plus détaillé a été redonné séance tenante, soit ce 1^{er} octobre 2018 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose et présente le projet de Règlement numéro 595-18 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, abrogeant et remplaçant le Règlement 414 et toutes ses modifications subséquentes. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Document déposé : 459-10-18

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

460-10-18 **8.1 Règlement numéro 594-18 sur la possession des animaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 433 et toutes ses modifications subséquentes**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 4 septembre 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 594-18 comme s'il était tout au long réitéré ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

9 ADMINISTRATION

9.1 Autorisation de signature de l'« Entente de collaboration - Projet 154020967 » concernant l'entretien et l'exploitation des ouvrages et des installations du tunnel piétonnier avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

REPORTÉ

10 GESTION CONTRACTUELLE

461-10-18

10.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation – Réfection de la petite école incluant la toiture

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de réfection de la « petite école », incluant la toiture ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la « petite école », incluant la toiture ;

- 2) D'explorer diverses avenues pour décrocher une subvention contribuant à la réalisation de ce projet ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

462-10-18

10.2 Entérinement du lancement d'un appel d'offres sur invitation – Resurfaçage d'une portion du chemin de Wexford

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de resurfaçage sur une portion du chemin de Wexford ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner le lancement d'un appel d'offres sur invitation par le Directeur des travaux publics pour des travaux de resurfaçage d'une portion du chemin de Wexford ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

463-10-18

10.3 Entérinement du lancement d'un appel d'offres sur invitation – Remplacement de ponceaux et pavage sur les chemins de Dublin et Wexford

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de remplacement de ponceaux et de pavage sur les chemins de Dublin et Wexford ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner le lancement d'un appel d'offres sur invitations par le Directeur des travaux publics pour des travaux de remplacement de ponceaux et de pavage sur les chemins de Dublin et Wexford ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

464-10-18

10.4 Abrogation – Résolution 469-09-17

Considérant que les travaux prévus par la Résolution 469-09-17 « Octroi de contrat gré à gré à l'Entreprise Toiture Québec pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville » n'ont pas été effectués et qu'un appel d'offres sur invitation sera relancé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 469-09-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

465-10-18 **10.5 Entérinement du lancement d'un appel d'offres sur invitation – Toiture de l'Hôtel de Ville**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité de procéder au changement du revêtement de la toiture de l'Hôtel de Ville au printemps 2019 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner le lancement d'un appel d'offres sur invitations par le Directeur des travaux publics pour le changement du revêtement de la toiture de l'Hôtel de Ville au printemps 2019 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

466-10-18 **10.6 Autorisation de demande de prix sur invitation et autorisation d'octroi de contrat – Services d'une firme d'architecte pour l'analyse des travaux requis pour l'optimisation, la mise aux normes du Centre communautaire et la demande de subvention inhérente**

Considérant que le Conseil souhaite profiter du Programme d'infrastructures – Québec - Municipalités dans le projet de réaménagement et de la mise aux normes du Centre communautaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un portrait de l'ensemble des besoins requis pour l'optimisation et la mise aux normes du Centre communautaire dans le cadre du processus de demande de subvention visée par le Programme d'infrastructures – Québec-Municipalités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'une demande de prix sur invitation pour les services d'un architecte mandaté pour l'étude et l'esquisse préliminaires de l'ensemble des besoins requis pour l'optimisation, la mise aux normes du Centre communautaire et la préparation de la demande de subvention visée par le Programme d'infrastructures – Québec - Municipalités ;

- 2) De procéder à cette demande de prix sur une base de « taux horaire » ;
- 3) D'autoriser la direction générale à octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire, conformément à la loi ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

467-10-18

10.7 Autorisation de demande de prix sur invitation et autorisation d'octroi de contrat – Services d'une firme d'architecte pour l'analyse des travaux requis pour l'agrandissement, le réaménagement, la mise aux normes de la caserne incendie et la demande de subvention inhérente

Considérant que le Conseil souhaite profiter du Programme d'infrastructures – Québec-Municipalités dans le projet de réaménagement et de la mise aux normes de la caserne incendie ;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un portrait de l'ensemble des besoins requis pour le réaménagement et la mise aux normes de la caserne incendie dans le cadre du processus de demande de subvention visée par le Programme d'infrastructures – Québec-Municipalités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder au lancement d'une demande de prix sur invitation pour les services d'un architecte mandaté pour l'étude et l'esquisse préliminaires de l'ensemble des besoins requis pour l'agrandissement, le réaménagement, la mise aux normes de la caserne incendie et la préparation de la demande de subvention visée par le Programme d'infrastructures-Québec-Municipalités ;
- 2) De procéder à cette demande de prix sur une base de « taux horaire » ;
- 3) D'autoriser la direction générale à octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire, conformément à la loi ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

468-10-18

10.8 Entérinement de l'autorisation de demande de prix sur invitation – Services d'ingénierie pour l'évaluation de la capacité du réseau d'égout de la Ville

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant que le Conseil souhaite s'enquérir de la capacité du réseau d'égout (débits d'eaux usées) dans le secteur de la rue Saint-Patrick, à accueillir des projets municipaux à court, moyen et long termes ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner le lancement de la demande de prix sur invitation par le Directeur du développement durable et chargé de projets pour les services d'une firme d'ingénierie visant l'analyse de la capacité du réseau d'égout (débits d'eaux usées) dans le secteur de la rue Saint-Patrick, à accueillir des projets municipaux à court, moyen et long termes ;
- 2) De procéder à cette demande de prix sur une base de « taux horaire » ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

469-10-18

10.9 Octroi d'un contrat à l'entreprise WSP Canada inc. pour l'analyse de la capacité du réseau d'égout à accueillir des projets municipaux à court, moyen et long termes

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la Résolution 468-10-18 autorisant la demande de prix pour l'analyse de la capacité du réseau d'égout (débits d'eaux usées) dans le secteur de la rue Saint-Patrick, à accueillir des projets municipaux à court, moyen et long termes ;

Considérant que trois (3) entreprises invitées ont déposé une soumission conforme aux exigences de la demande de prix :

Entreprise	Prix (taxes non incluses)
CIMA+	5 950 \$
GÉNIO Experts-Conseils	3 040 \$
WSP Canada inc.	2 560 \$

En conséquence ;

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise WSP Canada inc. pour l'analyse de la capacité du réseau d'égout (débits d'eaux usées) dans le secteur de la rue Saint-Patrick, à accueillir des projets municipaux à court, moyen et long termes, au montant 2 560 \$ \$ (taxes non incluses) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

470-10-18

10.10 Abrogation - Résolution 558-10-17 de l'entreprise NASCO Inc.

Considérant la Résolution 558-10-17 ;

Considérant que les travaux de réfection sur le chemin de Wexford sont prévus à l'automne 2018 ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 558-10-17 ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

471-10-18

10.11 Octroi d'un contrat à l'entreprise Alarme et Sécurité Dynamique pour le service de protection incendie et les cartes d'accès – Caserne incendie, Chalets des sports, Hôtel de Ville, Garage municipal, Usine de chloration, Réservoir d'eau potable, Surpresseurs et Stations de pompage

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la demande de prix pour le service de protection incendie et les cartes d'accès des bâtiments et sites suivants : Caserne incendie, Chalets des sports, Hôtel de Ville, Garage municipal, Usine de chloration, Réservoir d'eau potable, Surpresseurs Maple et Donaldson et les Stations de pompage Vanier et Garceau ;

Considérant que les trois entreprises invitées, soit Alarme et Sécurité Dynamique, Alarme Microcom et Protection Incendie Viking Inc. ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de la demande de prix ;

Considérant la recommandation du Directeur du Service de la sécurité publique ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Alarme et Sécurité Dynamique visant les bâtiments et sites suivants : Caserne incendie, Chalets des sports, Hôtel de Ville, Garage municipal, Usine de chloration, Réservoir d'eau potable, Surpresseurs Maple et Donaldson et les Stations de pompage Vanier et Garceau :
 - Pour le service incendie correspondant au montant de 8114,72 \$ (taxes non incluses)
 - Pour les cartes d'accès correspondant au montant de 7 375 \$ (taxes non incluses)
- 2) De joindre le tableau « cumulatif des soumissions » à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 471-10-18

472-10-18

10.12 Ajout de travaux d'entretien et de déneigement de certaines bornes incendie avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour la durée restante du contrat et du paiement en conséquence

Considérant la Résolution 430-10-16 octroyant un contrat à l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour le déneigement des stationnements et des bornes d'incendie ;

Considérant la nécessité d'ajouter au contrat le déneigement de certaines bornes incendie pour la durée restante du contrat ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter au contrat de l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. l'entretien et le déneigement des bornes incendie, pour la durée restante du contrat ;
 - Sept (7) sur la rue Cannon située sur le site de la base militaire ;
 - Deux (2) sur la rue Landrigan ;
- 2) D'autoriser le Service des finances à procéder au paiement de ces travaux au prorata des coûts prévus pour ce type d'entretien dans l'entente conclue en octobre 2016 ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

473-10-18

10.13 Renouvellement de l'ajout de travaux d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour la durée restante du contrat et du paiement en conséquence

Considérant la Résolution 430-10-16 octroyant un contrat à l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour le déneigement des stationnements et des bornes d'incendie pour une durée de cinq ans ;

Considérant les Résolutions 032-01-17 et 125-03-18 ajoutant divers postes et le parc canin pour des travaux d'entretien et de déneigement ;

Considérant la nécessité de renouveler l'ajout au contrat de l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. des travaux d'entretien et de déneigement de ces sites pour la durée restante du contrat;

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De renouveler l'ajout au contrat d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc., correspondant au montant additionnel de 5 700 \$ (taxes non incluses), pour la durée restante du contrat, des sites suivants :
 - Poste d'échantillonnage d'eau potable, 200, boulevard Jacques-Cartier (300\$) ;
 - Poste d'égout, 29, Place Vanier (coin boulevard Jacques-Cartier, face au Tim Horton) (400 \$) ;
 - Poste d'égout, 25, rue Garceau (550 \$) ;
 - Poste de surpression, 163, rue Miller (coin rue Donaldson) (300 \$) ;
 - Poste de surpression, 32, rue Maple (300 \$) ;
 - Parc canin, 61 rue de Gosford (près du Pavillon des artistes) 3 850 \$).
- 2) D'autoriser le Service des finances à procéder au paiement de ces travaux en conséquence ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

474-10-18

10.14 Ajout de travaux d'entretien et de déneigement de diverses rues au contrat de l'entreprise NASCO Inc et du paiement en conséquence

Considérant la Résolution 281-09-15 octroyant à la compagnie NASCO Inc un contrat d'entretien et de déneigement sur le territoire de la Ville pour une période de cinq ans ;

Considérant la nécessité de procéder à l'ajout des nouvelles rues sur le territoire de la Ville, au contrat de l'entreprise NASCO Inc. ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter ces ajouts pour la durée restante du contrat ;

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'ajout de travaux d'entretien et de déneigement par l'entreprise NASCO Inc. des rues suivantes :
 - Prolongement de la rue Hillside : 650 mètres (2017) + 370 mètres (2018)
 - Prolongement de la rue O'Hearn : 200 mètres
 - Rue Thompson : 210 mètres
 - Portion de la rue Landrigan : 280 mètres
- 2) D'inclure le déneigement exécuté en 2017 sur la dernière portion (333 mètres) de la rue Griffin finalisée en 2017 ;
- 3) D'autoriser l'exécution de ces travaux pour la durée restante du contrat ;
- 4) D'autoriser le Service des finances à procéder au paiement de ces travaux en conséquence ;
- 5) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

475-10-18

10.15 Entérinement et règlement de l'entente – Propriété située au 18, rue Lilac à Shannon

Considérant l'entente conclue en 2014 concernant la propriété située au 18, rue Lilac, prévoyant la plantation de quatre saules ;

Considérant que le Conseil souhaite honorer cette entente ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'entente conclue en 2014 concernant la propriété située au 18, rue Lilac, jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'octroyer à la propriétaire (signataire de l'entente) un montant maximal de 1 000 \$ (taxes incluses) pour l'achat et la plantation de quatre saules, sur la production de pièces justificatives ;
- 3) De considérer l'adoption de la présente résolution une quittance de la Ville dans ce dossier ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 475-10-18

476-10-18 **10.16 Entérinement de l'octroi d'un contrat à l'entreprise Éditions Média Plus Communication - Édition gratuite du calendrier municipal pour les années 2019 et 2020**

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant l'offre de service gratuit déposée par l'entreprise Éditions Média Plus Communication pour l'édition d'un calendrier municipal ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'octroi d'un contrat à l'entreprise Éditions Média Plus Communication pour l'édition gratuite du calendrier municipal pour les années 2019 et 2020, conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Documents déposés : 476-10-18

477-10-18 **10.17 Autorisation de demande de prix sur invitation et autorisation d'octroi de contrat – Services d'une firme d'arpenteurs pour définir les caractéristiques d'une servitude de drainage visant les lots 4 369 917 et 4 369 919 de la rue Hillside**

PVC-004
593-12-18

Considérant que le Conseil souhaite obtenir un rapport d'arpentage pour une servitude de drainage sur les lots 4 369 917 et 4 369 919 de la rue Hillside ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur du développement durable et chargé de projets à procéder au lancement d'une demande de prix sur invitation pour les services d'un arpenteur mandaté pour définir les caractéristiques d'une servitude de drainage visant les lots 4 369 917 et 4 369 919 sur la rue Hillside ;
- 2) D'autoriser la direction générale à octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

478-10-18 **10.18 Mandat à Me Audrey Alain-Rochette, notaire – Convention de servitude de drainage visant les lots 4 369 917 et 4 369 919 de la rue Hillside**

PVC-005
594-12-18

Considérant la Résolution 000-10-18 « Autorisation de demande de prix sur invitation et autorisation d'octroi de contrat – Services d'une firme d'arpenteurs pour définir les caractéristiques d'une servitude de drainage visant les lots 4 369 917 et 4 369 919 de la rue Hillside » ;

Considérant la nécessité de conclure une convention de servitude de drainage avec les propriétaires des lots 4 369 917 et 4 369 919 sur la rue Hillside ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De mandater Me Audrey Alain-Rochette pour la rédaction d'une convention d'une servitude de drainage à conclure avec les propriétaires des lots 4 369 917 et 4 369 919 sur la rue Hillside ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

479-10-18

10.19 Autorisation de dépenses – Aménagement d'un jardin communautaire

Considérant la volonté du Conseil d'aménager un jardin communautaire sur le site du Centre communautaire au bénéfice des citoyens de la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur des travaux publics à dépenser un montant maximal de 500 \$ pour l'achat d'équipement requis pour l'aménagement du jardin communautaire ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

480-10-18

10.20 Autorisation de dépense – Enseigne Ste-Marie

Considérant l'efficacité des panneaux électroniques pour la transmission d'informations d'intérêts publics et parfois urgente ;

Considérant la volonté du Conseil de maintenir ces équipements à jour pour en assurer un fonctionnement optimal ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder aux modifications nécessaires pour doter les panneaux électroniques municipaux d'un module de gestion à distance, conformément à la soumission de l'entreprise Ste-Marie, datée le 13 septembre 2018, jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante, totalisant un montant de 2 690 \$ (taxes non incluses) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé :480-10-18

481-10-18

10.21 Octroi d'un contrat de services professionnels – Urbanisme et droit

Considérant la volonté du Conseil de se prévaloir de l'expertise d'un expert dans le dossier du projet de bouclage de la rue Maher et du chemin de Wexford ;

Considérant la complexité du dossier ;

Considérant les réserves soulevées par la MRC de La Jacques-Cartier ;

Considérant les réserves soulevées par divers professionnels ;

Considérant la volonté du Conseil de prendre une décision éclairée ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à octroyer un contrat de services professionnels pour l'analyse du projet de bouclage de la rue Maher et du chemin de Wexford, conformément aux lois et à la réglementation en vigueur ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

11 URBANISME

482-10-18

11.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 28 septembre 2018

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose les « Rapports des permis et certificats » couvrant la période du 1^{er} au 28 septembre 2018.

Documents déposés : 482-10-18

483-10-18

11.2 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois d'août 2018

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* du mois d'août 2018 et transmet une copie au Service des finances pour la facturation des citoyens touchés, le cas échéant.

Document déposé : 483-10-18

484-10-18

11.3 Intention – Service régional de transport collectif de personnes

Considérant la volonté du Conseil d'offrir un service de transport collectif aux citoyens de Shannon ;

Considérant le Règlement no 01-2017 de la MRC de La Jacques-Cartier déclarant sa compétence à l'égard du service régional de transport collectif de personnes ;

Considérant la possibilité de la Ville de se joindre au service offert par la MRC sous réserve d'une proportion minimale de contribution demandée aux municipalités participantes ;

Considérant que les points de desserte proposés seraient un arrêt au Centre communautaire, soit au 75, chemin de Gosford et le deuxième, à Place Shannon, correspondant aux numéros civiques 436 et 438, boulevard Jacques-Cartier ;

Considérant que les points d'arrêt proposés seraient le terminus Val-Bélair (Intersection de la route de la Bravoure et du boulevard Pie XI) et le Terminus Les Saules (boulevard Masson) ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De manifester à la MRC de La Jacques-Cartier l'intention de la Ville de Shannon de se joindre au service régional de transport collectif de personnes ;
- 2) De cibler les points de desserte suivants :
 - Centre communautaire, au 75, chemin de Gosford ;
 - Place Shannon, correspondant aux numéros civiques, 436 et 438, boulevard Jacques-Cartier ;Et les points d'arrêt suivants :
 - Terminus Val-Bélair (Intersection de la route de la Bravoure et du boulevard Pie XI ;
 - Terminus Les Saules (boulevard Masson) ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

485-10-18

12.1 Demande de subvention – Société historique de Shannon

Considérant la demande d'aide financière adressée par la secrétaire-trésorière de la Société historique de Shannon pour la tenue de l'événement jour du Souvenir ;

Considérant la reddition de comptes des activités tel qu'exigée pour l'année 2018 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer une subvention de 2 500\$, payable à « Société historique de Shannon » pour l'organisation de l'événement jour du Souvenir, conditionnellement à ce qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard le 31 janvier 2019 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

486-10-18

12.2 Octroi d'une subvention et autorisation de paiement - Centre de la famille Valcartier pour l'année 2018

Considérant la pertinence des services offerts aux familles du territoire de Shannon et Courcellette par le Centre de la famille Valcartier ;

Considérant que ce partenariat, en plus d'éviter des doublons, comble les besoins évolutifs de nos familles ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De bonifier de 5 000 \$ la subvention de 5 000 \$ prévue au budget 2018 ;
- 2) D'assortir cette subvention à une contribution sous forme de bénévolat par des usagers du Centre de la famille Valcartier, lors de la tenue d'événements municipaux ;
- 3) D'autoriser le paiement de la subvention de 10 000 \$ payable à « Centre de la famille Valcartier » ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Ont voté en faveur : Mme Francine Girard, MM. Alain Michaud et Normand Légaré ;

Ont voté contre : Mme Sarah Perreault et M. Saül Branco ;

En faveur : 3

Contre : 2

Monsieur le maire, Mike-James Noonan, s'est abstenu de voter.

Majoritairement adoptée

487-10-18

12.3 Désignation de Mme Annie Martel à titre de responsable auprès de l'organisme Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudières-Appalaches

Considérant que la responsable de la bibliothèque est dorénavant Mme Annie Martel, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De désigner Mme Annie Martel, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, à titre de responsable de la bibliothèque de Shannon auprès de l'organisme Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudières-Appalaches ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

488-10-18

12.4 Désignation de Mme Annie Martel à titre de représentante à la table sectorielle culture régionale de la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant la demande de la MRC de La Jacques-Cartier pour un représentant de la Ville à la table sectorielle culture régionale remise sur pied éventuellement ;

Considérant que Mme Annie Martel est la nouvelle coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De désigner Mme Annie Martel, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, à titre de représentante à la table sectorielle culture régionale de la MRC de La Jacques-Cartier ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

489-10-18

12.5 Réserve pour l'année 2019 – Équipe Food Trucks – Festibière – Happening cuisine de rue

Considérant le franc succès de l'événement Happening Festibière – Tournée bières, tenu ce 8 septembre dernier ;

Considérant la volonté du Conseil de répéter cette activité ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, de réserver une date en septembre 2019 pour accueillir l'équipe Food Truck – Festibière ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

490-10-18

12.6 Autorisation de procéder à la vente de volumes et de revues – Maison de la Culture

Considérant la politique d'élagage de livres et de revues de la bibliothèque, bien établie ;

Considérant le grand nombre de dons de livres reçus à la bibliothèque ;

Considérant la nécessité de mettre en vente un surplus de livres et de revues non remis en circulation ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, à procéder à l'organisation d'une vente de livres et de revues à prix modique, du 16 au 20 octobre 2018, à la Maison de la Culture ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

13 GREFFE

491-10-18 **13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} au 28 septembre 2018**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* pour la période du 1^{er} au 28 septembre 2018. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 491-10-18

492-10-18 **13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

Document déposé : 492-10-18

14 TRAVAUX PUBLICS

Aucun élément traité ce mois-ci.

15 SECURITE PUBLIQUE

493-10-18 **15.1 Abrogation de la Résolution 036-01-18 « Approbation d'ajouts au territoire desservi par le Service des incendies »**

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la Résolution 036-01-18 « Approbation d'ajouts au territoire desservi par le Service des incendies » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 03-01-18
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

494-10-18 **15.2 Priorisation des appels d'urgence**

**ABROGÉE
648-12-18**

Considérant la Résolution 493-10-18 concernant l'abrogation de la Résolution 036-01-18 ;

Considérant l' « Entente mutuelle de services d'urgence – Ministère de la Défense nationale » entre Sa majesté la Reine du chef du Canada représenté par le colonel JAG Champagne, commandant du 5^e Groupe de Soutien du Secteur, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et la municipalité de Shannon, le 24 février 2006 ;

Considérant le Schéma de couverture de risques de la MRC de la Jacques-Cartier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) Que la Ville maintienne ses interventions et la réception des appels d'urgence dans tous les infrastructures et bâtiments municipaux ;
- 2) Que les Services de pompiers, de policiers et d'ambulanciers de la Garnison Valcartier reçoivent toutefois en priorité les appels d'urgence pour les rues municipalisées Beauvais, Bieler, Chapman, Dauphin, Dubé, Gagnon, Garceau, Herman, Ladas, Rochon, Roy, Savoy et Vanier ainsi que les bâtiments numéro 25 et 29 et les servitudes, et en avisent aussitôt le Service de la sécurité publique de la Ville de Shannon;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

495-10-18

15.3 Circulation temporaire à sens unique sur la rue Garceau – Travaux d'aménagement du secteur de la rue Garceau

Considérant le projet de réaménagement de l'ensemble du secteur de la rue Garceau ;

Considérant la demande de M. Robert Dumay, gestionnaire du centre des services de logements de Valcartier du ministère de la Défense, de modifier la direction de la rue Garceau pour la rendre à sens unique (dans le sens inverse des aiguilles d'une montre), pour la période d'automne ou jusqu'aux premières neiges ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser temporairement la modification de la direction de la rue Garceau pour la rendre à sens unique dans le sens inverse des aiguilles d'une montre ;
- 2) De permettre la modification de direction à sens unique sur la rue Garceau pour la période d'automne 2018 ou jusqu'aux premières neiges ;
- 3) Que l'entrepreneur désigné par le ministère de la Défense se charge entièrement de la signalisation nécessaire au regard des lois et règlements en vigueur ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

496-10-18

15.4 Interdiction permanente de stationnement – Portion de la rue Chapman

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'interdire le stationnement sur le côté gauche d'une portion de la rue Chapman ;

Considérant la recommandation du Directeur du Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser sur une base permanente, l'interdiction de stationner sur le côté gauche de la rue Chapman, devant les quatre propriétés correspondant aux numéros civiques : 3, 5, 7 et 9 ;

- 2) De mandater le Directeur des travaux publics à procéder à la signalisation nécessaire ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16 RESSOURCES HUMAINES

497-10-18 16.1 Levée de probation de M. Jonathan Perron, au poste de chef d'équipe et journalier

Considérant la Résolution 145-03-18 concernant la nomination de M. Perron, datée le 12 mars 2018 ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de M. Jonathan Perron ;
- 2) D'octroyer la permanence à M. Jonathan Perron au poste de chef d'équipe et journalier, poste permanent à temps plein ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

498-10-18 16.2 Levée de probation de M. Éric Dubé, au poste de journalier

Considérant la Résolution 208-04-18 concernant l'embauche de M. Dubé, datée le 3 avril 2018 ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de M. Éric Dubé ;
- 2) D'octroyer la permanence à M. Éric Dubé au poste journalier, poste permanent à temps plein ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

17 CORRESPONDANCE

499-10-18 17.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance – Octobre 2018

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de septembre 2018 est déposée.

Document déposé : 499-10-18

18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

500-10-18 **18.1 Abrogation – Résolution 607-11-17 « Nomination de la présidente du Comité de travail sur l'environnement »**

Considérant la nécessité d'abroger la Résolution 607-11-17 puisque Mme Sophie Perreault souhaite se retirer de la présidence du Comité de travail sur l'environnement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 607-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

501-10-18 **18.2 Nomination de Mme Francine Girard, la présidente du Comité de travail sur l'environnement**

**ABROGÉE PAR
429-09-20**

Considérant la Résolution 500-10-18, abrogation de la Résolution 607-11-17 qui nommait Mme Sophie Perreault comme présidente du Comité de travail sur l'environnement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Francine Girard, présidente du Comité de travail sur l'environnement ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

502-10-18 **18.3 Abrogation – Résolution 613-11-17 « Nomination de Mme Sophie Perreault, représentante du conseil municipal à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles »**

Considérant la nécessité d'abroger la Résolution 613-11-17 puisque Mme Sophie Perreault souhaite se retirer de la représentation du conseil municipal à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 613-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

503-10-18

18.4 Nomination de Mme Francine Girard, représentante du conseil municipal à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles

Considérant la Résolution 502-10-18, abrogation de la Résolution 613-11-17 qui nommait Mme Sophie Perreault, représentante du conseil municipal à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Francine Girard, représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

504-10-18

18.5 Abrogation – Résolution 614-11-17 « Nomination de Mme Sophie Perreault, représentante du conseil municipal à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier »

Considérant la nécessité d'abroger la Résolution 614-11-17 puisque Mme Sophie Perreault souhaite se retirer de la représentation du conseil municipal à Corporation du bassin de la Jacques-Cartier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 614-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

505-10-18

18.6 Nomination de Mme Francine Girard, représentante du conseil municipal à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier

Considérant la Résolution 504-10-18, abrogation de la Résolution 614-11-17 qui nommait Mme Sophie Perreault, représentante du conseil municipal à la Corporation de bassin de la Jacques-Cartier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Francine Girard, représentante à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier ;
- 2) D'autoriser et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

506-10-18

18.7 Abrogation - Résolution 023-01-18 « Nomination de Mme Francine Girard à titre de substitut à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier »

Considérant la Résolution 505-10-18 « Nomination de Mme Francine Girard, représentante du conseil municipal à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 023-01-18 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

507-10-18

18.8 Abrogation - Résolution 338-07-18 « Régie de gestion des matières résiduelles – Nomination d'un substitut »

Considérant la Résolution 507-10-18 « Nomination de Mme Francine Girard, représentante du conseil municipal à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles (RRGMR) » ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 338-07-18 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

508-10-18

18.9 Autorisation de divulgation d'information – Dossier l'Employé no 24

Considérant la demande d'accès à l'information déposée par l'Employé no 24, le 22 août 2018 ;

Considérant que les documents visés ont été remis au conseil municipal, mais n'ont pas été déposés en séance ;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la transmission des informations sollicitées sous réserve de la protection des renseignements protégés par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

509-10-18

18.10 Autorisation de divulgation d'information – Dossier de l'ex-Employé no 85

Considérant la demande d'accès à l'information déposée le 9 septembre 2018 ;

Considérant que les documents visés ont été remis au conseil municipal, mais n'ont pas été déposés en séance ;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la transmission des informations sollicitées sous réserve de la protection des renseignements protégés par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

510-10-18

18.11 Mandat de services professionnels au cabinet, Cain Lamarre avocats et notaires – Plainte de destitution de l'ex-Employé no 95

Considérant la plainte de destitution reçue de l'ex-Employé no 95 ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat au cabinet Cain Lamarre avocats et notaires, pour la représentation et la défense de la Ville et ses administrateurs dans ce dossier qui est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Ont voté en faveur : Mme Francine Girard, MM. Alain Michaud et Saül Branco ;

Ont voté contre : Mme Sarah Perreault et M. Normand Légaré ;

En faveur : 3

Contre : 2

Monsieur le maire, Mike-James Noonan, s'est abstenu de voter.

Majoritairement adoptée
Document déposé : 510-10-18

19 DIVERS

Aucun élément traité ce mois-ci.

20 PERIODE DE QUESTIONS

À 20 h 31, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 46.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

511-10-18

21 LEVEE DE LA SEANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 46.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de cette dernière.